

**Compte rendu**  
**Séance du Conseil Municipal du 06 octobre 2016**

Présents : Alain BREFUEL - Evelyne BRESSOLIS-GINESTY - Jean-François CAZES - Cécile CHASSALY - Hélène CONSTANS Pascal DEBRABANT - Michel DELMAS - Florence GRIFFOUL - Gérard LEMAIRE - Sébastien PARAYRE – Jean-Paul PEYRAC - Christian PUECH - Christian PUECH - Hélène RAPIN - Paul REDON - Robert SOULERY - Jean-Louis SOULIE - Aurélie TIEULIE - André TORBIERO - Pierre TOURRETTE - Francine TRIANO  
Absents excusés : Christophe ARGENTIER - Michèle BEGARANI (Pouvoir à Paul REDON) - Irma CARNUS (Pouvoir à Gérard LEMAIRE) – - Valérie COSTECALDE - René MARCILLAC (Pouvoir à Jean-Paul PEYRAC) - Marie MONTEILLET (Pouvoir à Evelyne BRESSOLIS GINESTY) - Annick RAYNAUD (excusée) - Sébastien ROUS  
Absents : Bertrand CLAUSEL DE COUSSERGUES - Sébastien DUFIX - Daniel GUIRAL - Jérôme LEMOUZY  
Secrétaire de séance : Robert SOULERY

**Approbation du compte rendu de la séance du 19 juillet 2016**

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 juillet 2016 a été envoyé à tous les conseillers municipaux. Aucune remarque n'ayant été formulée, Monsieur le Maire propose de valider le compte rendu tel que présenté.

**Vote à l'unanimité**

**1- Travaux d'assainissement à engager sur les communes déléguées de Cruéjols et Palmas**

**Cruéjols** : Délibération de principe en vue de créer un réseau d'évacuation en sortie de station d'épuration autonome après mise aux normes, dans le village de Maymac : Monsieur le Maire présente la situation au regard de l'assainissement du village de Maymac. Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale et afin de régulariser le schéma communal d'assainissement, le village sera inscrit dans un périmètre d'assainissement autonome. Il informe que plusieurs désordres majeurs sont constatés en terme d'infiltration des eaux usées et propose de créer un exutoire pour collecter les eaux usées en sortie de station autonome. Il précise que ce réseau pourrait être créé aux conditions suivantes :

- uniquement si au moins deux propriétaires souhaitent se raccorder.
- l'installation (micro-station) devra être conforme aux normes en vigueur et agréée par le SPANC
- les propriétaires devront s'acquitter d'une taxe de raccordement par habitation selon le tarif en vigueur .

**Palmas** : délibération de principe en vue de l'extension du réseau pour desservir le futur lotissement privé «Puech Moulènes »porté par Monsieur Jackel ainsi que l'éventuel terrain de quilles. Monsieur Redon précise que pour le terrain de quilles, un raccordement pourra se faire sur le réseau desservant le lotissement « Conte ». En ce qui concerne ce lotissement, les travaux sont à la charge de la collectivité mais Monsieur Jackel s'engage à rembourser une partie du montant des travaux.

**Vote à l'unanimité**



#### **6- Délibération en vue de lancer une consultation auprès de notaires pour le transfert des biens des anciennes communes à la Commune Nouvelle**

Monsieur le Maire présente la circulaire préfectorale relative au transfert des biens immobiliers des communes historiques à la commune nouvelle. Il précise que l'acte qui matérialise le transfert de propriété est soit un document établi par un notaire (acte sous forme authentique), soit une décision de justice, soit un acte authentique émanant d'une autorité administrative.

Monsieur Robert SOULERY est chargé d'établir la liste des biens concernés.

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation auprès de notaires pour évaluer le coût de l'établissement de cet acte. Ce montant pourra être comparé ensuite au coût de réalisation en interne, sachant que cette décision nécessiterait l'embauche d'un juriste en CDD.

Madame Hélène RAPIN précise qu'elle peut contacter une personne qui pourrait être intéressée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte cette proposition
- demande à Monsieur le Maire d'établir un cahier des charges et de lancer la consultation auprès d'offices notariaux.

***Vote à l'unanimité***

#### **7- Délibération afin d'autoriser la consultation de bureaux d'études pour la réalisation d'un terrain de quilles à Palmas**

Monsieur Paul REDON précise que le projet de construction d'un quillodrome couvert sur la commune de Palmas n'est pas autorisé sur la parcelle prévue, section C numéro 426, conformément aux règles d'urbanisme définies dans le PLU. Pour autant, la commune peut porter le projet de réaliser une place forme de 20 jeux de quilles, non couverte. Ce dossier ne demanderait pas d'autorisation particulière.

Monsieur le Maire précise qu'il serait nécessaire avant toute décision de faire chiffrer le coût de cette réalisation par un Cabinet d'études : réseaux secs et humides, création d'une salle et de sanitaires.

Madame Hélène RAPIN propose de consulter Aveyron Ingénierie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de faire évaluer la faisabilité de l'opération et son coût
- demande à Monsieur le Maire de consulter dans un premier temps Aveyron Ingénierie

***Vote à l'unanimité***

#### **8- Information sur le dossier de consultation pour la maintenance des stations d'épuration**

Monsieur Gérard LEMAIRE informe de la tenue d'une réunion avec Madame Bonnefous du Conseil Départemental pour établir le cahier des charges en vue de lancer la consultation. Il précise que le bilan 24 h des trois stations a été effectué. Monsieur Sébastien PARAYRE s'interroge sur l'opportunité de mutualiser ce travail au sein de la Communauté de Communes.

#### **9- Délibération afin de lancer les travaux d'enfouissement des réseaux à Palmas**

Monsieur Redon expose que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de **La Rochelle à Palmas**, il est prévu de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques. Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux d'Electricité en zone rurale afin de présenter ce dossier dans le cadre du Programme correspondant. S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire. Le projet de mise en souterrain du réseau électrique de la Rue de la Rochelle à Palmas est estimé à 62 080.00 Euros H.T. La participation de la Commune portera (sous réserve d'affectation de crédits suffisants dans le cadre du programme « Tranche C ») sur les 30 % du montant ci-dessus soit 18 624 € Euros. La commune ayant adhéré au fonds commun pour la

dissimulation des réseaux téléphoniques, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom. Il est estimé **18 215.00 Euros H.T.** La participation de la commune portera sur 50 % du montant H.T. des travaux de génie civil, soit 9 107.50 Euros, La dissimulation coordonnée des réseaux téléphoniques et électriques est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

Monsieur REDON informe qu'il serait opportun de réaliser une deuxième tranche de travaux afin de terminer l'enfouissement des réseaux dans le village de Palmas (rue du Teil et rue de Bellevue). Les travaux ne sont pas à ce jour chiffrés par le SIEDA. Madame CONSTANS s'interroge sur la récupération des anciens lampadaires : ceux-ci seront récupérés et réinstallés. Madame CHASSALY demande si le transformateur sera enlevé : la réponse est positive.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le projet précité et s'engage à créer les crédits nécessaires au paiement de la participation due au S.I.E.D.A.
- donne son accord pour engager la deuxième tranche.

***Vote à l'unanimité***

### **9- Délibération afin d'acter le périmètre de la Zone d'Aménagement Différée sur le village de Cruéjols.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'existence d'une zone d'aménagement différée sur le village de Cruéjols et précise que celle-ci est arrivée à expiration. Il présente le nouveau périmètre qui doit être validé par le conseil municipal.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- valide le nouveau périmètre

***Vote à l'unanimité***

### **10- Dématérialisation des dossiers**

Afin de faciliter la communication entre les membres du Conseil Municipal et réaliser des économies en papier d'édition et affranchissement, en partant du principe que tous les conseillers possèdent une boîte mail, nous proposons que l'ensemble des invitations, convocations, comptes rendus, informations diverses puissent être transmises aux conseillers par voie électronique.

Le conseil municipal donne son accord.

### **11 - Présentation du diagnostic géotechnique du terrain de foot de Coussergues établi par le cabinet d'études IMS RN.**

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes a décidé de lancer une étude géotechnique sur le terrain de foot de Coussergues afin de s'assurer de son utilisation. En effet, à plusieurs reprises ont été constatés sur ce terrain de larges fissures posant des problèmes de sécurité pour les joueurs. Il convient de noter que cette étude a été financée par la Communauté de Communes.

A ce jour, le bureau d'étude a terminé son travail et rendu le rapport de l'étude.

La suite du dossier concernant cette installation sera décidée par la Communauté de Communes chargée de l'entretien des installations sportives.

### **12- Information sur la suite donnée à la demande de mise en sécurité de la RD 28 par l'association « Bien vivre en laissagais »**

Monsieur le Maire précise que la collectivité a été interpellée à plusieurs reprises par l'Association « Bien Vivre en Laissagais ».

Une première fois afin de signaler la dangerosité de la circulation aux abords de la carrière de l'entreprise Conte. Ce courrier a été transmis au Conseil Départemental, gestionnaire du réseau routier pour analyse et diagnostic.

A ce jour nous n'avons pas de suite.

Une deuxième demande a été faite afin que la commune intervienne auprès de l'entreprise Conte car, certains habitants du Pont de Palmas ont constaté des vitesses, d'après eux, excessive dans la traverse du village de Palmas. D'autre part, l'association nous indique que certains conducteurs de l'entreprise Conte se permettaient de klaxonner en passant devant certaines personnes. Nous sommes, là encore intervenu auprès de Monsieur Conte pour lui signaler ces faits. Celui-ci nous a répondu qu'il allait rappeler les consignes à ces conducteurs et les prier de ne pas se manifester bruyamment en traversant le village.

Madame BRESSOLIS-GINESTY informe qu'elle a été interpellée par plusieurs habitants sur la vitesse excessive dans la traversée du Pont de Palmas et la nécessité d'une mise en sécurité. Après avoir envisagé différentes possibilités, le conseil municipal décide de consulter la Direction Départementale des Routes. La commission voirie sera en charge de ce dossier.

### **10- Nouveaux planning d'ouvertures des secrétariats de mairie**

Le bureau des maires et adjoints propose d'arriver à une harmonisation des ouvertures des Mairies au public. Ainsi toutes les mairies fonctionneraient sensiblement selon le même planning : les matins du lundi au vendredi. Il y a lieu de prévoir une fois par mois une rencontre de toutes les secrétaires avec les élus (bureau et CM). Cette rencontre aurait lieu le mardi matin. Les mairies ce jour-là seraient fermées au public. Il convient de préserver les permanences postales pour Coussergues et Cruéjols.

Il convient également de recalculer le planning de Mme Griffoul qui intervient sur Palmas.

La liste des tâches effectuées par chaque personnel sera également définie.

Le Conseil Municipal valide cette nouvelle organisation.

### **10- Intervention dans les écoles de l'association JOGAR**

Monsieur le Maire rappelle que l'association JOGAR de Palmas en partenariat avec Aveyron Culture (Mission Départementale), la commune de Palmas d'Aveyron et Les Jongleurs d'accordéon organise le 15 octobre à Coussergues un concert avec Arnaud Cance, Baleti et les Jongleurs d'accordéon.

De plus Stéphane Grosjean, professeur d'enseignement artistique en percussions et spécialiste en percussions corporelles et vocales, interviendra avec JOGAR dans les écoles de Palmas et de Cruéjols pendant les temps scolaires les vendredis 30/09 et 7/10 et le vendredi 14 octobre.

Pour les enfants de Cruéjols, c'est une occasion de prolonger le travail fait pendant les temps péri-scolaires de l'année dernière et pour ceux de Palmas, c'est un "avant-goût" qui facilitera nos interventions de début 2017. Pour nous, intervenants, c'est aussi le plaisir de leur faire connaître un artiste et un pédagogue de la qualité et du talent de Stéphane Grosjean. Ce sera également le cas pour les adultes et jeunes stagiaires du 14 et du 15 octobre. Pendant la soirée du samedi, nous ferons une restitution avec les enfants et les stagiaires pour faire découvrir au public les percussions corporelles.

La Communauté de Communes a décidé de soutenir financièrement ce projet.

La soirée du 15/10 se déroulera à Coussergues. C'est un projet fédérateur qui réunit les 3 villages de la commune de Palmas d'Aveyron.

### **11- Dossier fiscalité pour l'année 2017**

Monsieur Paul REDON expose ses premiers travaux sur l'unification des taux de la fiscalité pour 2017.

Compte tenu de la complexité de cette analyse, Monsieur le Maire propose d'approfondir le dossier et de prévoir une présentation détaillée lors d'une prochaine réunion.

### **Questions diverses**

Ecoles : Monsieur le Maire rappelle qu'un ordinateur et 4 tablettes ont été commandés pour l'école de Cruéjols.

Madame BRESSOLIS-GINESTY réitère sa demande pour l'achat d'un tableau numérique pour la classe maternelle de l'école de Palmas.

Monsieur le Maire demande à la commission scolaire de prendre en charge le dossier afin coordonner les achats, de prévoir la somme au budget primitif 2017 et de solliciter des subventions.

Emploi CUI : Madame BRESSOLIS-GINESTY rappelle que le contrat se termine fin février 2017 et qu'il serait intéressant de déposer une demande de renouvellement pour un an. Pour cela, il est nécessaire que l'agent réalise un stage d'une semaine. Elle sera accueillie à l'ITEP de Grèzes.

CDCI : Monsieur le Maire informe de la tenue de la dernière réunion le 10 octobre. La décision finale de regroupement des communautés de communes sera prise ce jour-là.

Adresses postales sur la commune : Monsieur Jean-Paul PEYRAC fait part de sa rencontre avec les responsables de la Poste afin d'harmoniser les adresses postales sur la commune. Un accord n'ayant pu être trouvé, il précise qu'il a adressé un courrier à Monsieur le Préfet pour l'interpeller sur ce dossier. A ce jour, nous n'avons pas de réponse. Il évoque ensuite la nécessité de mettre en place et/ou d'harmoniser les noms de rues.

Facturation cantine : Madame Hélène CONSTANS soulève le problème de retard dans la facturation cantine. Ce retard dû à la mise en place de la commune nouvelle est maintenant réglé.

Fin de séance à 23 heures.